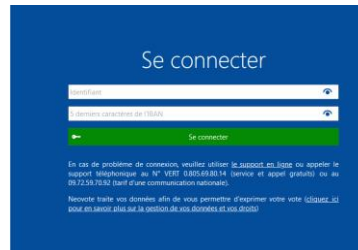


COMMENT VOTEZ ELECTRONIQUEMENT POUR LES ÉLECTIONS AU CSTA

ÉTAPE 1 : VOUS CONNECTER AU SITE NEOVOTE



Pour cela, vous avez besoin :

- de **votre identifiant personnel** envoyé le 22 mai 2023 par Neovote sur votre boîte mail professionnelle. **Attention** : il a pu arriver dans vos courriers indésirables sous l'objet « Personnel et confidentiel - Conseil d'Etat - Elections au CSTA »
- des **5 derniers caractères de l'IBAN** du compte bancaire utilisé par le Conseil d'État :
 - pour les magistrats en juridiction, il s'agit de l'IBAN du compte sur lequel le Conseil d'État verse votre traitement, à retrouver sur votre RIB et qui apparaît également en bas à gauche de votre bulletin de salaire, avant le code banque (BIC)
 - pour les magistrats en détachement, il s'agit du dernier IBAN utilisé pour vous rémunérer avant votre départ ou l'IBAN que vous avez communiqué au Conseil d'État avant le 12 mai dernier

N'attendez pas le début du scrutin pour retrouver ces éléments. En cas de difficultés, vous pouvez écrire à elections-csta@juradm.fr.

ÉTAPE 2 : RÉCUPÉRER VOTRE MOT DE PASSE DE VOTE

Le mot de passe de vote **n'est pas l'IBAN de connexion** sur le site de vote. Pour récupérer le mot de passe qui vous sera demandé pour valider votre vote vous devez :

- cliquer sur « mot de passe » une fois connecté sur la page d'accueil du site en suivant l'étape 1,
- la page suivante s'affiche :

Demande d'envoi de mot de passe

Veuillez spécifier une ou plusieurs coordonnées où recevoir votre mot de passe :

Téléphone mobile	+33	06 12 23 45 67 (exemple)
Adresse email	<input type="text"/>	
Téléphone fixe*	+33	01 23 45 67 89 (exemple)

*Attention : Cette option génère un appel immédiat au numéro de téléphone indiqué. veuillez l'utiliser uniquement si vous êtes à proximité du téléphone correspondant.

[Continuer](#)

- Pour recevoir votre mot de passe de vote, veuillez alors renseigner, par exemple **votre numéro de téléphone mobile** ou une **adresse email différente** de celle utilisée pour l'envoi de l'identifiant (vérifiez également dans vos courriers indésirables).

ÉTAPE 3 : FAIRE VOTRE CHOIX EN CLIQUANT SUR « VOTER »

ÉTAPE 4 : VÉRIFIER ET VALIDER VOTRE CHOIX EN CLIQUANT SUR « VALIDER » ET EN SAISSANT LE MOT DE PASSE DE VOTE OBTENU A L'ETAPE 2